

RCS : EPINAL Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 50084 Numéro SIREN : 419 772 397 Nom ou dénomination : aXeL Expertise
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2019 sous le numéro de dépôt 813

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

RECEPISSE DE DEPOT

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

ACD

7 RUE ROLAND THIERY
ZAC DE LA ROCHE
88000 EPINAL

V/REF :

N/REF : 98 B 50084 / 2019-B-813

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 27/02/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2018.

Concernant la société

aXeL Expertise
Société par actions simplifiée
19 avenue de la Fontenelle
88100 Saint-Dié-des-Vosges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-813 le 27/02/2019

R.C.S. EPINAL 419 772 397 (98 B 50084)

Fait à EPINAL le 27/02/2019,

LE GREFFIER



① BILAN - ACTIF

COPIE
D 150 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 19 Av.de la Fontenelle			Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 4 1 9 7 7 2 3 9 7 0 0 0 1 6			Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 30062018			
			N-1 30062017			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	1 506 919	1 519 201
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	20 000	20 000
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *			BH	BI		
TO TAL (II)			BJ	BK	1 526 919	1 539 201
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	51 391	48 161
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 483	2 455
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	288 781	288 781
Disponibilités		CF	CG	383 604	440 724	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	777	862	
	TO TAL (III)	CJ	CK	727 036	780 984	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	12 282	2 253 955	2 320 184
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	20 000	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 80 000)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 391	11 391
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	1 698 136	1 655 910
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	313 717	342 226
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 111 245	2 097 527
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 675	22 875
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	102 266	127 080
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 730	2 717
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 040	69 985
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	142 711	222 657
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 253 955	2 320 184
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	142 711	214 985
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	214 331 224 509	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	214 331 224 509	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	214 335 224 511
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	10 605 10 811	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	2 153 2 105	
	Salaires et traitements *			FY	147 044 156 810	
	Charges sociales (10)			FZ	77 854 64 048	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	6 1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	237 662 233 775
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(23 327) (9 264)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	351 513 366 330	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	396 452	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)		GP	351 909 366 782		
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	12 282	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 467 784	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	14 748 784	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	337 161 365 998	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	313 833 356 734	

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	14 325
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	14 325
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(14 325)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	116 183
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	566 244 591 294
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	252 526 249 068
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	313 717 342 226
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	351 513 366 330
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

Etats financiers au 30/06/2018

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 253 955 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **566 244 euros** et un total **charges** de **252 526 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **313 717 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2017** et finit le **30/06/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements N° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Faits caractéristiques de l'exercice

néant

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	4 000,00	20,0000	80 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	4 000,00	20,0000	80 000,00

--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Total des Charges à payer		12 708
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3
<i>INT COUR/EMPR ETABL. DE CRE</i>	3	
Emprunts et dettes financières divers		2 266
<i>INT COURUS A PAYER</i>	2 266	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 730
<i>FAC NON PARV-FOURNISSEURS</i>	2 730	
Dettes fiscales et sociales		7 709
<i>Dettes provisionnées sur C.P.</i>	2 340	
<i>PROVISION POUR PRIMES</i>	3 000	
<i>Charges sociales sur C.P.</i>	943	
<i>PROV CHARGES SOCIALES / PRIMES</i>	1 200	
<i>CHARGES FISCALES SUR CP</i>	29	
<i>ETAT TAXES ET CHARGES A PAYER</i>	197	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Total des Produits à recevoir		4 844
Autres créances clients		4 844
FACTURES A ETABLIR	4 844	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION COTISATIONS ORDRE ET CRCC		777	777
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			777

ANNEXE - Élément 13

Effectif moyen

		30/06/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		2	

--

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles

Avances, acomptes sur immobilisations corporelles

Participations

Créances sur participations

Prêts

Autres titres immobilisés

Autres immobilisations financières

1 519 201

20 000

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes

Clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

51 391

2 051

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes envers établissements de crédits

Emprunts et dettes financières divers

Avances, acomptes reçus sur commandes

Dettes fournisseurs comptes rattachés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
11 622	
11 622	
11 622	

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

valeur actuelle probable des indemnités à verser

14 280 €

dette actuarielle : 11622

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Certifié conforme
à l'original

“aXeL Expertise”

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80.000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle
88100 SAINT DIE DES VOSGES

R.C.S. EPINAL 419 772 397

*** * ***

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION ADOPTEE

I-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 juin 2018** s'élevant à **313.717,49 €** comme suit :

Bénéfice	313.717,49 €
Distribution de dividendes	- 300.000,00 €
Soit 75 € par action	

Le solde, soit	13.717,49 €
au compte “Autres Réserves”.	

De ce fait, le compte « Autres Réserves » passe d'un solde créditeur de 1.698.136,05 euros à un solde créditeur de 1.711.853,54 Euros.

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

- les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- ✚ d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- ✚ d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière

année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

- Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 136.875 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- Ces dividendes ne sont éligibles à aucun abattement, ni à aucun prélèvement social, à hauteur de 163.125 €, s'agissant d'une distribution au profit de personne morale.

L'Assemblée Générale prend ensuite acte des distributions suivantes de dividendes au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividendes	Montant éligible abattement de 40 %
2016/17	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €
Distribution exceptionnelle 15 mai 2017	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €
2015/16	-	-
2014/15	200.000 €	oui

II-RESOLUTION ADOPTEE

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 juin 2018** s'élevant à **313.717,49 €** comme suit :

Bénéfice	313.717,49 €
Distribution de dividendes	- 300.000,00 €
Soit 75 € par action	
Le solde, soit	13.717,49 €
au compte "Autres Réserves".	

De ce fait, le compte « Autres Réserves » passe d'un solde créditeur de 1.698.136,05 euros à un solde créditeur de 1.711.853,54 Euros.

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

- les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- ✚ d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- ✚ d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

- Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 136.875 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- Ces dividendes ne sont éligibles à aucun abattement, ni à aucun prélèvement social, à hauteur de 163.125 €, s'agissant d'une distribution au profit de personne morale.

L'Assemblée Générale prend ensuite acte des distributions suivantes de dividendes au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividendes	Montant éligible abattement de 40 %
2016/17	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €
Distribution exceptionnelle 15 mai 2017	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €
2015/16	-	-
2014/15	200.000 €	oui

Cette résolution est adoptée à "l'unanimité"

**Certifié conforme
à l'original**

greffe

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

AXEL EXPERTISE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80 000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

419 772 397 RCS EPINAL

Présenté par :

VRM AUDIT SARL
Commissaires aux Comptes
56 rue d'Alsace

54300 LUNEVILLE

(Ce rapport contient vingt pages)



VRM AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale du Ressort de la Cour d'Appel de Nancy

AXEL EXPERTISE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
419 772 397 RCS EPINAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Mesdames et Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXEL EXPERTISE SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'évaluation des titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2018 s'établit à 1 506 919 €, a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



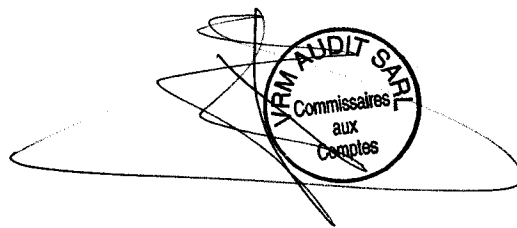
Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

LUNEVILLE, le 3 décembre 2018

*Pour la société VRM AUDIT,
Bertrand MANGINOT,*



① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 19 Av.de la Fontenelle			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 1 9 7 7 2 3 9 7 0 0 0 1 6			Néant ☐					
			Exercice N, clos le, 30/06/2018	N-1 30/06/2017				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
		Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 519 201	CV	12 282	1 506 919	1 519 201
		Créances rattachées à des participations	BB	20 000	BC		20 000	20 000
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
		TO TAL (II)		BJ	1 539 201	BK	12 282	1 526 919
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	51 391	BY		51 391	48 161
		Autres créances (3)	BZ	2 483	CA		2 483	2 455
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	288 781	CE		288 781	288 781
DIVERS	Disponibilités	CF	383 604	CG		383 604	440 724	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	777	CI		777	862	
	TO TAL (III)	CJ	727 036	CK		727 036	780 984	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 266 237	1A	12 282	2 253 955	2 320 184	
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	20 000	(3) Part à plus d'un an :	CR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :80 000.....)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 391	11 391
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 698 136	1 655 910
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	313 717	342 226
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	2 111 245
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 675	22 875
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	102 266	127 080
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 730	2 717
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 040	69 985
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	142 711	222 657
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	2 253 955	2 320 184
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	142 711	214 985
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF		
		FG	214 331	FH	224 509	
		FJ	214 331	FK	224 509	
	Chiffres d'affaires nets*					
	Production stockée *					
	Production immobilisée *					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					
	Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					
	Variation de stock (marchandises) *					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					
	Impôts, taxes et versements assimilés *					
	Salaires et traitements *					
	Charges sociales (10)					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				
	Autres charges (12)					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				
Perte supportée ou bénéfice transféré *						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					
	Intérêts et charges assimilées (6)					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)						
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		14 325	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		14 325	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(14 325)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	116	183	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	566 244	591 294	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	252 526	249 068	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	313 717	342 226	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *								HP			
		{ - Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HR			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	351 513	366 330	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives a une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
		Autres participations						8U	1 539 201	8V		8W
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V		
TOTAL IV						LQ	1 539 201	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	1 539 201	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencés et am des constructions					IS		MG		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MO	
		Matériel de transport					IV		MP		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MU	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NF	
	TOTAL III						IY		NG		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		ØW
		Autres participations						IØ		ØX		ØZ
Autres titres immobilisés						11		2B		2D		
Prêts et autres immobilisations financières						12		2E		2G		
TOTAL IV						13		NJ		2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL		
										ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU		QV		QW		QX		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 253 955 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 566 244 euros et un total charges de 252 526 euros, dégageant ainsi un résultat de 313 717 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2017 et finit le 30/06/2018.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements N° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et les méthodes de présentation n'a été apporté.



Les principales méthodes utilisées sont :

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Faits caractéristiques de l'exercice

néant



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		4 000,00	20,0000	80 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		4 000,00	20,0000	80 000,00



ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Total des Charges à payer		12 708
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3
<i>INT COUR/EMPR ETABL. DE CRE</i>	<i>3</i>	
Emprunts et dettes financières divers		2 266
<i>INT COURUS A PAYER</i>	<i>2 266</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 730
<i>FAC NON PARV-FOURNISSEURS</i>	<i>2 730</i>	
Dettes fiscales et sociales		7 709
<i>Dettes provisionnées sur C.P.</i>	<i>2 340</i>	
<i>PROVISION POUR PRIMES</i>	<i>3 000</i>	
<i>Charges sociales sur C.P.</i>	<i>943</i>	
<i>PROV CHARGES SOCIALES / PRIMES</i>	<i>1 200</i>	
<i>CHARGES FISCALES SUR CR</i>	<i>29</i>	
<i>ETAT TAXES ET CHARGES A PAYER</i>	<i>197</i>	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Total des Produits à recevoir		4 844
Autres créances clients FACTURES AVALABLES aux Comptes	4 844	4 844

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	30/06/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				777
COTISATIONS ORDRE ET CRCC			777	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				777



ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		30/06/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		2	

--

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros		30/06/2018	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif					
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles					
Participations					
Créances sur participations					
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
Actif circulant					
Avances, acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Capital souscrit appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Bilan Passif					
Dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes envers établissements de crédits					
Emprunts et dettes financières divers					
Avances, acomptes reçus sur commandes					
Dettes fournisseurs comptes rattachés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		30/06/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Engagements de crédit bail aux Comptes				
Engagements en pensions, retraite et assimilés valeur actuelle probable des indemnités à verser 14 280 € dette actuarielle : 11 622			11 622	
Autres engagements				
Total des engagements financiers (1)			11 622	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées				